

## Révisions allégées n°3

### Commune de Bénifontaine

#### *Procès-verbal*

#### *Réunion d'examen conjoint du 23 novembre 2023*

Etaient présents :

- Monsieur GODART Nicolas, Maire de la commune de Bénifontaine,
- Monsieur PLAYOULT Philippe, Instructeur ADS, CALL,
- Madame TRONAL Elodie, Instructrice ADS, CALL,
- Monsieur MARQUIS Samuel, Responsable Unité Aménagement, CD62,
- Madame COINT Nathalie, DDTM / SAAT,
- Monsieur DELBECQUE Daniel, Adjoint au maire de Bénifontaine,
- Monsieur ROSIAUX Marc, Adjoint au maire de Bénifontaine,
- Monsieur CASTELAIN Nicolas, Conseiller municipal,
- Madame MENDES Lucie, SCoT LLHC,
- Monsieur DELATTRE Patrice, SCoT LLHC,
- Monsieur ROBILLART Jérémie, Service planification, CALL,
- Madame SARAPATA Emilie, Responsable du pôle urbanisme règlementaire, Urbycom
- Madame DELAINE Margaux, chargée d'études en urbanisme et mobilité, Urbycom.

*Le compte-rendu ne fait état que des remarques apportées. La présentation est annexée au compte-rendu.*

### **Présentation du projet :**

La présente réunion avait pour objectif l'examen conjoint des révisions allégées n°2 et n°3 du PLU de Bénifontaine.

Il est rappelé que l'ensemble du dossier a été transmis aux Personnes Publiques Associées (PPA) au préalable.

Les documents qui composent les dossiers sont :

La notice explicative, l'étude loi Barnier modifiée, le règlement modifié et l'Orientation d'Aménagement et de Programmation modifiée. La procédure est soumise à évaluation environnementale à la suite de l'analyse du cas par cas.

### **Remarques des Personnes Publiques Associées présentes :**

Le SCoT précise qu'il s'agit d'un besoin économique limité en termes de consommation foncière et n'apporte pas de remarque complémentaire et ajoute que son avis sera réputé favorable pour cette révision allégée.

Le maire complète la partie relative aux couleurs des bâtiments (la couleur blanche est autorisée), qui s'inscrit dans les objectifs d'efficacité énergétique.

La CALL rappelle qu'il faut être vigilant concernant les réseaux existants et servitudes traversant le site de projet. La CALL ajoute que son avis sera réputé favorable pour ce projet.

L'ensemble des avis seront joints au dossier d'enquête publique.

A Bénifontaine, le 23 novembre 2023,

Le Maire,

### ***Pièces jointes :***

- ***Présentation de la réunion d'examen conjoint aux PPA***